

Contributions suisses  
au XIII<sup>e</sup> congrès mondial  
des slavistes à Ljubljana, août 2003

Schweizerische Beiträge  
zum XIII. Internationalen  
Slavistenkongress in Ljubljana,  
August 2003

Édité par / Herausgegeben von  
Patrick Sériot

*Sonderdruck*



PETER LANG

Bern · Berlin · Bruxelles · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

ISBN 3-03910-112-9

© Peter Lang AG, Europäischer Verlag der Wissenschaften, Bern 2003  
Hochfeldstrasse 32, 3000 Bern 9; info@peterlang.com, www.peterlang.com, www.peterlang.net



# Antoine Meillet et l'indépendance nationale<sup>1</sup>

SÉBASTIEN MORET (Lausanne)

## 1. *Problématique*

Entre le début et la fin de la Première guerre mondiale, le visage de l'Europe a passablement changé. Quand le conflit éclate au début de cet été de 1914, une grande partie de notre continent est partagée entre les deux grands empires que sont l'empire allemand et l'empire austro-hongrois.<sup>2</sup> Avec la fin des hostilités, et conséquemment à leur défaite, ces empires multinationaux vont disparaître. Sur leurs ruines, de nouvelles entités nationales indépendantes, de nouveaux pays, vont voir le jour. Toutes les questions concernant la façon de délimiter les nouvelles frontières d'une grande partie de l'Europe et de créer de nouveaux pays furent traitées et discutées lors des différentes conférences de paix qui suivirent l'arrêt des combats, et principalement lors du Congrès de Versailles.

A la demande du gouvernement français, Antoine Meillet (1866–1936), chef de file de la linguistique française du début du XX<sup>e</sup> siècle, fut appelé à traiter ces questions. Nous nous proposons d'analyser ici sa participation à ces discussions et sa façon d'entrevoir le redécoupage des frontières.

- 1 Cet article est le début d'un travail de thèse concernant le rapport entre linguistique et frontières durant le redécoupage de l'Europe de l'entre-deux-guerres.
- 2 Ces deux empires, et avec eux l'empire ottoman, sont communément qualifiés de multinationaux parce que, à côté de la nation dirigeante, d'autres nations vivent sous une certaine domination.

## 2. Antoine Meillet et son temps

Antoine Meillet n'était pas un linguiste hors de son temps. Frédéric Lefèvre, qui passe *Une heure avec*<sup>3</sup> lui le 3 novembre 1924 pour une interview, nous le présente comme ne ressemblant en rien à l'image que l'on pouvait avoir du savant : Antoine Meillet n'est pas « *un vieux monsieur tout habité d'étranges manies et de tics, protégeant, d'une antique calotte de velours, un chef dénudé et vivant au milieu de la poussière d'innombrables in-folio* ». <sup>4</sup> Au contraire, Meillet quitte régulièrement son cabinet (pour aller aux concerts) et s'intéresse à son époque. Il lit la *Nouvelle Revue Française*, la *Revue musicale*, les *Nouvelles littéraires* ou l'*Europe nouvelle*. Bref, comme le dit Lefèvre<sup>5</sup>, « *rien de ce qui est moderne ne lui est étranger* ». Et la politique de son temps ne le laisse pas non plus indifférent. Pour s'en convaincre, il y a les *Langues dans l'Europe nouvelle*, ouvrage qui n'aurait pas été écrit « *sans les événements actuels* »<sup>6</sup> et qui est par conséquent un ouvrage de circonstances. Il y aussi toute une série d'articles publiés dans la revue italienne *Scientia*, où Meillet parle parfois de la situation politique de la France et de l'Europe, qu'il essaie d'éclairer de ses connaissances linguistiques. Ces activités « séculières » semblent, pour lui, faire partie du travail du linguiste, comme des autres savants. S'ils ne sont pas là pour prendre des décisions, ni pour diriger, ils se doivent cependant, dans la mesure de leur savoir, « *d'éclairer ceux qui ont la charge d'agir* »<sup>7</sup>. Et Antoine Meillet le fit régulièrement par l'intermédiaire des différents articles ou ouvrages déjà cités ; mais il eut surtout l'occasion de le faire officiellement en participant à la demande du gouvernement français au Comité d'Etudes chargé dès 1917 de préparer

3 Lefèvre (1925 : 31–41).

4 Ibid., p. 31.

5 Ibid., p. 31.

6 Meillet (1918 : avant-propos). Ce livre a été écrit au sortir de la Première guerre mondiale.

7 Ibid., toujours dans l'avant-propos.

l'après-guerre. Ce Comité d'Etudes, créé au début de l'année 1917 à la demande d'Aristide Briant, alors président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, réunit toutes les semaines pendant presque deux ans plusieurs universitaires éminents de l'époque. Présidé par l'historien Ernest Lavisse, ce groupe d'experts était chargé de rédiger une série d'études qui devaient servir de documentation et d'argumentaire à la délégation française lors des différentes conférences de paix qui ne manqueraient pas de survenir une fois le conflit terminé.<sup>8</sup> Antoine Meillet écrit deux rapports pour ce Comité d'Etudes : l'un consacré à la nation arménienne et le second à la Pologne et à la Lituanie.<sup>9</sup> Il est à signaler que ces deux articles ne se trouvent pas mentionnés dans la «Bibliographie des travaux d'Antoine Meillet» publiée par Emile Benveniste en 1937 dans le trente-huitième tome du *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*.<sup>10</sup>

### 3. *Langues, nations, frontières*

Presque dix ans après le Congrès de Versailles, Antoine Meillet revient, dans son avant-propos à la seconde édition des *Langues dans l'Europe nouvelle*, sur ces événements qui aboutirent au redécoupage des frontières d'une grande partie de l'Europe. Après avoir rappelé les nombreux changements qui ont touché la physionomie du continent depuis la parution, dix ans plus tôt, de la première édition de son livre, Meillet nous explique qu'on les doit principalement à la linguistique ; en effet, il nous apprend que «*pour tracer les nouvelles*

8 Ces différents rapports d'une dizaine de pages chacun ont été publiés dans deux tomes intitulés *Travaux du Comité d'Etudes*, Paris : Imprimerie nationale, 1919.

9 Ces deux articles intitulés «La nation arménienne» et «Pologne et Lituanie» ont été publiés dans le second volume des *Travaux du Comité d'Etudes*.

10 Par contre, on trouve une référence à l'article «Pologne et Lituanie» dans Chevalier (1996 : 67-68). C'est la seule référence à l'un de ces deux articles que nous avons pu trouver jusqu'à présent.

*frontières il a été tenu compte avant tout des limites linguistiques* ». <sup>11</sup> Plus loin, <sup>12</sup> il ajoutera même que la « *linguistique ne s'attendait pas à tant d'honneur* ». <sup>13</sup> Nous allons constater que dans son optique également la linguistique a eu de l'importance quand il s'est agi de redessiner les frontières d'une partie de l'Europe. Il faut dire que la langue est un élément important de sa définition de la nation.

3.1. Nous n'allons pas reprendre ici tout ce qui a déjà été dit sur les éléments qui peuvent définir une nation. Beaucoup de choses ont déjà été écrites. Dans l'ensemble, on retrouve chez la plupart des auteurs les mêmes grandes idées : à savoir que la nation peut se définir selon plusieurs critères, comme la religion, les coutumes partagées, et bien sûr la langue. <sup>14</sup> Dans certains textes de Meillet, on retrouve ces mêmes éléments constitutifs de la nation. On peut citer à titre d'exemple un passage de l'article sur la « Nation arménienne » <sup>15</sup> où Antoine Meillet écrit que les Arméniens forment une nation parce qu'ils sont liés « *par des communautés de religion, de langue et d'usages* ». Un peu plus loin dans ce même article, il ajoutera l'idée-maîtresse d'Ernest Renan <sup>16</sup> concernant la nation, à savoir la volonté, en écrivant « *qu'une nation se définit [aussi] par la volonté de maintenir son caractère propre et de demeurer distincte* ». <sup>17</sup> En définitive, on constate que beaucoup de critères, de facteurs entrent en compte

11 Meillet (1928 : IX-X).

12 Ibid., page X.

13 Nous voudrions signaler qu'Albert Dauzat est plus critique quant à la prépondérance de la linguistique dans les décisions prises. Ainsi, dans l'avant-propos à son ouvrage consacré en 1940 à l'*Europe linguistique*, il se demande « *si les auteurs des traités de 1919 n'avaient pas exagéré l'importance du facteur linguistique* ».

14 Pour faire le point sur les discussions concernant la définition d'une nation à l'époque qui nous intéresse, on peut lire Van Gennep (1922).

15 Meillet (1919 : 3).

16 On trouve cette idée dans la conférence « Qu'est-ce qu'une nation ? », donnée en Sorbonne le 11 mars 1882.

17 Meillet (1919 : 5).

pour définir la nation dans l'esprit de Meillet : la langue, la religion, les usages et coutumes, la volonté. Cela l'amène à écrire, quelque part dans son livre sur les *Langues dans l'Europe nouvelle*,<sup>18</sup> que « la nation est [...] une chose vague, dont le sens et les caractères diffèrent selon les circonstances ». Mais il finira par dire quelques lignes plus bas dans le même ouvrage « que la langue est le premier, le plus clair et le plus efficace des caractères par lesquels se distingue une nation ».<sup>19</sup> A partir de ces quelques citations, nous constatons que l'unité linguistique semble être, selon Meillet, la condition de base à la création d'une entité nationale.

3.2. Un article de Meillet sera significatif pour faire apparaître l'importance et la pertinence des limites linguistiques dans la délimitation territoriale. En 1918, il fait paraître dans la revue *Scientia* une « Situation linguistique en Russie et en Autriche-Hongrie ».<sup>20</sup> A travers l'analyse d'une situation linguistique, c'est en fait à une véritable analyse des frontières que Meillet va se consacrer. Cet article publié dans un contexte de guerre est un article de circonstances, dans lequel Meillet va s'en prendre à l'ennemi de la patrie qu'était l'empire austro-hongrois. Néanmoins, il présente bien quelles étaient les conceptions de Meillet.

Il commence par dire que « la situation des deux empires diffère du tout au tout ».<sup>21</sup> Puis, de la page 209 à la page 211, il va énumérer les différentes langues parlées à l'intérieur de frontières de l'empire russe. En laissant certaines de côté, on peut citer le finnois, le

18 Meillet (1928 : 78).

19 Ibid., page 78.

20 Cet article est le premier d'une série de trois que Meillet consacra, toujours dans la même revue *Scientia*, à l'analyse de plusieurs situations linguistiques. Après la « Situation linguistique en Russie et en Autriche-Hongrie », Meillet publia un article sur les « Langues dans le bassin de la mer Baltique » (*Scientia*, 24, 1918, pp. 383–392) ; puis un dernier sur la « Situation linguistique de l'Asie » (*Scientia*, 45, 1929, pp. 173–187).

21 Meillet (1918 : 209).

polonais, des langues caucasiennes comme le géorgien ou le lazé; autour de la Baltique, on trouve le lituanien, le yiddish, etc. Aussi nombreuses soient-elles, toutes ces langues sont parlées surtout aux limites de l'empire :

En Russie on rencontre des populations de langues diverses. Mais ces populations occupent pour la plupart les confins de l'empire...<sup>22</sup>

Mais, entre ces langues «périphériques», «*les individus de langue russe forment une masse compacte, d'une rare unité*».<sup>23</sup> Et Meillet en précise grossièrement les limites :

Mais de l'Océan Glacial à la Mer Noire, de la rive droite du Bug à la Volga, et en partie à l'Est de la Volga, il y a une masse compacte de populations dont le russe est la langue.<sup>24</sup>

Le domaine d'extension du russe forme «*une masse compacte*». C'est là, pour Meillet, sa caractéristique principale, qu'il n'aura de cesse de répéter plusieurs fois. Ainsi, un peu plus loin :

Le domaine linguistique grand-russe est d'une extraordinaire unité : les individus parlant grand russe s'entendent sans difficulté, de l'extrême nord à l'extrême sud, de l'extrême est à l'extrême ouest.<sup>25</sup>

Cette unité «*extraordinaire*» du domaine russe est à opposer à l'éparpillement des autres langues parlées dans l'empire. Par exemple, les langues du Caucase dont aucune «*n'occupe une aire continue*»,<sup>26</sup> ou «*les colonies allemandes disséminées dans le bassin de la Volga*».<sup>27</sup> A la suite de cette description linguistique, on constate que, mis à part les limites de l'empire et quelques poches éparpillées ici et là, «*[d]ans tout ce vaste domaine, le russe est la seule langue*

22 Meillet (1918 : 209).

23 Ibid., p. 209.

24 Ibid., p. 211.

25 Ibid., p. 212.

26 Ibid., p. 210.

27 Ibid., p. 211.

de civilisation de l'immense majorité, et souvent de l'unanimité, de la population». <sup>28</sup> C'est cette unité que forment les territoires sur lesquels on parle le russe qui va servir à Meillet <sup>29</sup> à justifier l'existence même de l'empire russe, puisque, dans le cas de ce dernier, les frontières linguistiques du russe correspondent (à peu près) avec les frontières politiques :

En somme, si l'on élimine les provinces des confins qui ont été conquises par la Russie, mais qui n'y sont pas proprement entrées, il n'y a nulle part un domaine plus un, linguistiquement, que celui du russe. La langue désigne la Russie pour former un Etat un, plus même que l'Allemagne, la France ou l'Italie. <sup>30</sup>

A l'inverse, Antoine Meillet va reprocher aux frontières politiques de la double monarchie de briser les frontières linguistiques. En Hongrie vivent des Roumains qui parlent la même langue que les Roumains vivant dans le Royaume de Roumanie indépendant ; quant aux Serbes d'Autriche, ils ont la même langue que les Croates intégrés au Royaume de Hongrie. <sup>31</sup> Sans parler des Tchèques et des Slovaques, réunis par une langue commune, mais séparés politiquement entre l'Autriche pour les premiers, et la Hongrie pour les seconds. Pour Meillet, cette situation n'est pas admissible, car, dans son esprit, les frontières linguistiques sont des frontières naturelles. C'est ainsi que l'on peut lire à la page 213 à propos de la situation en Hongrie :

Tout le reste de la population souffre d'avoir pour langue de civilisation un idiome <sup>32</sup> qui l'isole des groupes naturels auxquels se rattachent les autres nations du royaume.

Plus loin, il sera question des « *Slovaques, Croates et Roumains* » qui sont séparés des « *groupes auxquels ils appartiennent naturellement* ». <sup>33</sup> Donc, les limites linguistiques sont naturelles. De ce

28 Meillet (1918: 211).

29 Ibid., p. 213.

30 Nous soulignons.

31 Meillet (1918: 213).

32 Il s'agit du hongrois.

33 Meillet (1918: 214).

fait, on doit considérer l'empire russe dont Meillet vient de montrer l'unité comme un Etat naturel, puisque frontières linguistiques et frontières politiques coïncident. Par opposition, les Etats dont les frontières politiques ne respectent pas les frontières linguistiques – en l'occurrence ici l'Autriche et la Hongrie – sont pour Meillet artificiels. Il parle des « *limites artificielles* »<sup>34</sup> du Royaume de Hongrie et plus généralement des « *limites arbitraires* »<sup>35</sup> de l'Autriche-Hongrie, ces deux adjectifs ayant pour lui sensiblement le même sens.

Dans le contexte de la Première guerre mondiale, cet article n'est pas innocent, puisque les deux Etats désignés comme artificiels font partie des ennemis de la France. Quand on sait que dès 1917 la France entreprit de réunir des experts afin de préparer l'après-guerre, cet article peut prendre une autre signification. En affirmant le caractère hasardeux<sup>36</sup> des frontières de l'empire austro-hongrois, Meillet, d'une certaine manière, justifie son démantèlement futur. Puisque les frontières de la double monarchie ne sont pas naturelles, ce sera alors presque une obligation de les redéfinir.

Avec l'analyse de ce texte, nous souhaitons montrer l'importance, pour Meillet, des limites linguistiques pour délimiter une entité nationale et politique. Nous allons voir maintenant qu'il n'y a pas que cela qui entre en ligne de compte.

#### 4. *La valeur des langues*

Pour dire qu'il n'y a pas, dans l'esprit d'Antoine Meillet, que les limites linguistiques qui doivent être retenues quand il s'agit de créer de nouveaux Etats, nous nous basons sur une phrase que l'on trouve dans l'article « Pologne et Lituanie »:<sup>37</sup> « *Les questions de domina-*

34 Meillet (1918: 214).

35 Ibid., p. 216.

36 A la page 216 de ce même article, Meillet dit que l'Autriche-Hongrie englobe des populations réunies « *par le hasard* ».

37 Meillet (1919a: 10).

*tion de langues ne se tranchent pas par la statistique brute.*» Que faut-il comprendre par-là? Simplement qu'il ne suffit pas, pour délimiter un nouveau pays, de faire appel à la statistique, autrement dit de rechercher les limites d'une langue<sup>38</sup> afin de distinguer un pays d'un autre. Il ne suffit pas non plus de comparer le nombre de locuteurs pour décider à quelle communauté linguistique accorder la primauté dans une région multilingue. Dans l'esprit de Meillet, pour le linguiste qui doit tracer de nouvelles frontières, il y a un autre facteur à ne pas négliger, c'est le statut des langues, la valeur des langues.

4.1. Ce que nous appelons *valeur des langues* chez Antoine Meillet, c'est la présence, dans de nombreux textes, d'expressions ou d'adjectifs appréciatifs ou dépréciatifs, accolés à certains noms de langues. Rapidement, il est ainsi question, dans les *Langues dans l'Europe nouvelle*, de « grandes »<sup>39</sup> langues comme l'italien, l'espagnol ou le français. A l'autre bout de l'échelle, on trouvera par exemple les langues de l'Asie soviétique, qualifiées de « *parlers sauvages* »,<sup>40</sup> et certaines langues caucasiennes et sibériennes qui n'ont pas de « *valeur propre* ». <sup>41</sup> L'exemple le plus célèbre de l'existence chez Meillet de langues de valeurs différentes est très certainement l'épisode de l'« affaire hongroise ». <sup>42</sup>

On ne doit pas être surpris de trouver chez un éminent linguiste de telles affirmations qui nous semblent totalement dépourvues de fondement scientifique. Pour reprendre une expression de Ferenc

38 Même si le sujet est intéressant, nous ne nous arrêtons pas ici sur les discussions à propos des limites en linguistique qui animèrent cette époque.

39 Meillet (1928 : 53).

40 Meillet (1929 : 186).

41 Meillet (1918 : 210).

42 A la suite des terribles pages consacrées à la langue magyare dans la seconde édition des *Langues dans l'Europe nouvelle* (Meillet (1928 : 48ss et 207ss)), certains intellectuels hongrois s'en prirent vivement à Meillet, l'accusant de subjectivité. Cf. à ce propos Fodor (1996) et Perrot (1988).

Fodor, ces jugements de valeur font partie de « *l'imaginaire linguistique des linguistes* ». <sup>43</sup> Et cet imaginaire se retrouve tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, et bien avant déjà. Quels que soient les critères utilisés pour classer les langues, les méthodes de classement qui se sont succédées ont toutes fini par représenter une hiérarchisation. Dans la classification typologique, telle qu'on la trouve chez Schlegel<sup>44</sup> et qui distinguait les langues non-flexionnelles et les langues flexionnelles, ces dernières étaient considérées comme supérieures, sans que l'on sache vraiment pourquoi. De même, quand on classe les langues par familles, en distinguant par exemple la famille indo-européenne, la famille bantoue ou la famille finno-ougrienne, c'est généralement la première qui a droit à tous les honneurs. A l'époque de Meillet, les différentes valeurs des langues n'étaient pas remises en cause, et une grande partie des linguistes acceptait cette hiérarchisation, qui servit aussi à justifier l'entreprise coloniale.<sup>45</sup>

4.2. Pour montrer l'importance de la valeur des langues dans certaines considérations de Meillet à propos de l'indépendance nationale, nous nous attarderons sur l'article « Pologne et Lituanie » déjà plusieurs fois mentionné. Mais avant cela, faisons un petit détour par l'Albanie, en nous intéressant à l'étude que lui a consacrée le Comité d'Etudes français.

Il faut savoir tout d'abord que, parmi les experts français, ce n'est pas Antoine Meillet qui s'est chargé de rédiger l'article sur le futur de la question albanaise, mais Jean Brunhes (1896–1932) qui était depuis 1912 professeur de géographie au Collège de France. Si nous nous arrêtons cependant sur cet article, c'est parce que Meillet prit brièvement part à la discussion qui suivit la présentation du sujet par Jean Brunhes lors d'une séance plénière du Comité d'Etudes. La remarque de Meillet a été retranscrite à la suite de l'article pro-

43 Cf. le titre de Fodor (1996).

44 Schlegel (1837: 51–65).

45 A ce sujet, on peut consulter Calvet (2002) et Houis (1971).

prement dit. Dans cet article, Jean Brunhes, après avoir dit qu'il existait une unité albanaise, une langue albanaise, après avoir démontré que l'organisation sociale albanaise n'avait rien de barbare, et que la femme albanaise n'était pas l'objet soumis que l'on imaginait, conclut en affirmant la nécessité d'une Albanie indépendante. Lors de la discussion qui s'ensuit, Meillet ne dit pas ouvertement qu'il s'oppose à une telle indépendance. Mais il lance une intéressante remarque d'ordre linguistique, qui est ainsi retranscrite :

M. Meillet constate que la langue albanaise a subi l'influence de toutes les langues des peuples voisins sans influencer elle-même sur aucune, elle ne contient peut-être pas un dixième de mots originaux. Le fait de conserver une vieille langue n'est pas une preuve de vigueur nationale, mais plutôt l'indice d'une vie arriérée. De toutes les influences subies par la langue albanaise, les plus sensibles paraissent être celles qui sont venues d'Italie; il semble qu'il y ait là l'indice de relations inévitables et comme une pente naturelle.<sup>46</sup>

Que peut-on dire de cette remarque? Premièrement, que, dans l'esprit d'Antoine Meillet, le fait qu'une langue ait subi l'influence d'autres langues, notamment en ce qui concerne le lexique, n'est pas un signe de force de cette langue. Deuxièmement, que cette faiblesse de la langue déteint sur la nation qui la parle: puisqu'une langue est faible, la nation qu'elle pourrait définir ne repose pas sur des bases solides; cette communauté linguistique n'a pas de « *vigueur nationale* ». Par conséquent, Meillet semble laisser entendre que les locuteurs d'une langue arriérée et pleine d'emprunts comme l'albanais n'auraient pas droit à une indépendance politique sous la forme d'un Etat indépendant. Et puisque la langue albanaise semble avoir été surtout influencée par l'italien, l'Albanie, inévitablement, presque naturellement, devrait se rapprocher de l'Italie. Et l'on pourrait se demander si cette « *pente naturelle* » dont parle Meillet n'amènerait pas l'Albanie à être intégrée, d'une façon ou d'une autre, à l'Italie.

46 Brunhes (1919: 16).

4.3. A la fin de l'article «Pologne et Lituanie»,<sup>47</sup> Meillet ne donnera pas de solution définitive concernant le futur de la Lituanie, il se contentera de donner quelques orientations. Il envisage comme possible une fédération avec les Blancs-Russes et les Lettons, ou encore un regroupement avec la Russie ou la Pologne; mais il refuse une union avec les Scandinaves, ainsi qu'une indépendance de la Lituanie. Avec ce que nous avons vu concernant l'importance donnée par Meillet au facteur linguistique, certaines propositions s'expliquent. Quand on sait qu'il a écrit que les langues baltes «*offrent avec le groupe slave beaucoup de traits communs et qu'elles ressemblent au slave plus qu'à aucune langue indo-européenne*»,<sup>48</sup> on comprend qu'il envisage une éventuelle union entre Baltes et Slaves. On comprend aussi qu'il refuse de réunir les Lituaniens avec des Scandinaves, tous deux parlant des langues très différentes; cela aboutirait à une union «*artificielle*». <sup>49</sup> Par contre, en ce qui concerne le refus d'une Lituanie indépendante, ce sont des arguments du même genre que ceux présentés pour l'Albanie qui vont être avancés.

Dans cet article d'une dizaine de pages, plus d'un tiers des huit petits chapitres est consacré aux langues du groupe balte, et donc au lituanien. Les Lituaniens sont restés relativement longtemps à l'écart de la civilisation européenne, et cela a eu quelques influences sur leur langue. En effet, Meillet nous dit que «*par suite de l'isolement où se sont trouvées les populations baltiques, elles ont conservé un type linguistique archaïque*». <sup>50</sup> La langue lituanienne est donc archaïque, dans le sens où elle a conservé des formes, des tournures que les autres langues indo-européennes ne connaissent plus. C'est ainsi que «*le lituanien du XVI<sup>e</sup> siècle a des formes aussi et même plus anciennes que le sanskrit védique, fixé au moins deux mille ans plus tôt*». <sup>51</sup> Pour Meillet, la langue lituanienne reflète le retard civili-

47 Meillet (1919a: 10–11).

48 Ibid., p. 3.

49 Ibid., p. 11.

50 Ibid., p. 4.

51 Ibid., p. 4.

sationnel des Lituaniens. C'était déjà le même genre de relation qui liait la faiblesse de la langue albanaise et la faiblesse du caractère national albanais. Mais cette fois, c'est le retard civilisationnel des Lituaniens qui déteint sur leur langue. Pour Meillet, le lien entre une langue et la nation qui la parle est donc très fort, puisque langue et nation influent mutuellement l'une sur l'autre, sans que l'on sache vraiment dans quel sens agit l'influence, et témoignent ainsi d'un même degré d'évolution.

Dans la suite de l'article, quand Meillet s'efforce de délimiter avec le plus de précisions possible le domaine du lituanien, il constate que ce n'est pas évident. Non seulement, le lituanien empiète sur des territoires appartenant à l'Allemagne et à la Pologne, mais en plus, les limites des langues ne sont pas évidentes en Lituanie :

[E]n Lituanie, comme dans beaucoup d'autres parties de l'Europe orientale et de l'Asie antérieure, plusieurs langues sont parlées à la fois. Il faut déterminer, par une enquête impartiale et précise, quelle est la langue employée par chaque sujet dans sa famille, quel est le nombre de sujets bilingues ou trilingues et jusqu'où va chez eux le bilinguisme et le trilinguisme, quelle est la langue commune principale de chaque localité, quelle est l'importance économique, sociale, intellectuelle des sujets parlant telle ou telle langue.<sup>52</sup>

Cela l'amène à conclure en disant que le « *problème est beaucoup plus compliqué que celui qui consiste à déterminer quelle est la limite des parlars français et allemands par exemple* ». <sup>53</sup> Mais, de toute façon, comme le dira Meillet plus loin, en ce qui concerne cette région, « *[i]l ne s'agit du reste pas simplement de tracer des limites* ». <sup>54</sup> Il faudra tenir compte d'autre chose encore, et pas seulement des statistiques.

Sur le domaine du lituanien se trouvent éparpillés quelques Polonais minoritaires. Et c'est d'eux que Meillet aimerait qu'il soit tenu compte. Entre les Polonais et les Lituaniens, il n'y a « *aucune différence essentielle de race ou d'usages* » et « *la religion est la*

52 Meillet (1919a: 9).

53 Ibid., p. 9.

54 Ibid., p. 9.

*même chez les uns et les autres* ». <sup>55</sup> Dans ces conditions, « *la langue est le seul trait qui les distingue* ». <sup>56</sup> Pour Meillet, ce trait est « *significatif* », <sup>57</sup> puisque c'est lui qui va déterminer le futur des uns et des autres. Il apparaît dans la suite du texte qu'une prééminence des Lituaniens dans ces régions où vivent des Polonais, certes minoritaires, ne soit pas concevable. En effet, de l'avis d'Antoine Meillet, des personnes parlant polonais n'accepteraient jamais d'être gouvernées par des personnes parlant lituanien. Il justifie cela par la différence de statut des deux langues :

Là même où ils ne forment vis-à-vis des Lituaniens qu'une faible minorité, les éléments qui se sentent polonais ne se prêteront pas volontiers à pratiquer une langue sans passé, sans prestige, isolée parmi les langues de l'Europe comme le lituanien. Les questions de domination de langues ne se tranchent pas par la statistique brute. Le polonais est, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, une langue de civilisation pourvue d'une littérature importante et originale, et il fait partie du groupe slave, l'un des grands groupes linguistiques de l'Europe. <sup>58</sup>

Par conséquent, ces Polonais, « *qui n'ont pas abandonné pour le russe leur langue propre, l'abandonneront bien moins encore en faveur du lituanien qui ne saurait jamais être qu'une langue de province* ». <sup>59</sup> Au lituanien, archaïque, provincial et dépourvu d'une grande littérature, Meillet oppose la langue polonaise, depuis longtemps une des grandes langues de l'Europe et porteuse d'une célèbre littérature. A partir de là, pour des raisons d'ordre linguistique portant sur le statut, la valeur du lituanien et du polonais, Meillet semble rejeter la possibilité d'une Lituanie indépendante, afin de préserver, afin de ne pas froisser la minorité polonaise, linguistiquement supérieure à la majorité lituanienne.

55 Meillet (1919a: 8).

56 Ibid., p. 8.

57 Ibid., p. 8.

58 Ibid., p. 10.

59 Ibid., p. 10.

## 5. Conclusion

Dans son article sur la «Nation arménienne», Meillet avait laissé entendre, en parlant de la minorité arménienne de certaines régions du Caucase, que «*toutes les minorités ne peuvent pas être mises à un même niveau*». <sup>60</sup> Plus généralement, ce sont toutes les nations, tous les peuples du monde que Meillet répartit le long d'une échelle de valeurs. Pour preuve ces quelques lignes bien dans le style des discours colonialistes de l'époque :

Les nations européennes, au moins dans les circonstances actuelles, ont des colonies parce qu'elles sont seules en mesure de porter les pays africains et une part des pays asiatiques au niveau de la civilisation moderne et d'en tirer parti. <sup>61</sup>

Nous venons de voir que la langue est, pour lui, un critère important pour distinguer et classer les peuples, les nations ou les minorités, puisque la minorité polonaise de Lituanie fait partie des minorités «supérieures» en raison du statut plus prestigieux de sa langue par rapport à la langue lituanienne. Et nous souhaitons montrer que cette notion de valeur de langues a eu, chez Antoine Meillet, un rôle à jouer pour justifier, ou non, le droit à une indépendance nationale.

## 6. Bibliographie

- Auroux, S. (Ed.), (1988), *Antoine Meillet et la linguistique de son temps*, HEL, tome 10, fascicule II.
- Baechler, Ch. et Fink, C. (Ed.), (1996), *L'établissement des frontières en Europe après les deux guerres mondiales*, Bern [etc.] : P. Lang.
- Bariéty, J. (1996), «Le «Comité d'études» du Quai d'Orsay et la frontière rhénane (1917-1919)», in Baechler et Fink (1996 : 251-262).
- Brunhes, J. (1919), «Indépendance politique et limites possibles de l'Albanie», in *Travaux du Comité d'Etudes*, Paris : Imprimerie nationale, 1919.

60 Meillet (1919 : 14).

61 Ibid., pages 14-15.

- Calvet, L.-J. (2002), *Linguistique et colonialisme*, (1<sup>ère</sup> édition : 1974), Paris : Payot.
- Caussat, P. (1988), «Langue et Nation», in Auroux (1988 : 195–204).
- Chevalier, J.-Cl. (1996), «Les linguistes français et les pays d'Europe de l'est de 1918 à 1931», in P. Sériot, (Ed.), *Langue et nation en Europe centrale et orientale du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Cahiers de l'ILSL, Université de Lausanne, N° 8, pp. 57–74.
- Dauzat, A. (1940), *L'Europe linguistique*, Paris : Payot.
- Fodor, F. (1996), «Antoine Meillet et les langues de l'Europe : une manifestation de l'imaginaire linguistique des linguistes», in *Travaux de Linguistique*, Université d'Angers, N° 7, mai 1996, pp. 131–140.
- Houis, M. (1971), *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, Paris : PUF.
- Kitsikis, D. (1972), *Le rôle des experts à la Conférence de la paix de 1919 : gestation d'une technocratie en politique internationale*, Ottawa : Ed. de l'Université d'Ottawa.
- Lefèvre, F. (1925), *Une heure avec...*, Paris : Gallimard.
- Meillet, A. (1918), «La situation linguistique en Russie et en Autriche-Hongrie», in *Scientia*, N° 23, pp. 209–216.
- , (1918a), *Les langues dans l'Europe nouvelle*, Paris : Payot.
- , (1919), «La nation arménienne», in *Travaux du Comité d'Etudes*, Paris : Imprimerie nationale, 1919.
- , (1919a), «Pologne et Lituanie», in *Travaux du Comité d'Etudes*, Paris : Imprimerie nationale, 1919.
- , (1928), *Les langues dans l'Europe nouvelle*, (2<sup>ème</sup> édition avec un appendice de L. Tesnière sur la statistique des langues de l'Europe), Paris : Payot.
- Perrot, J. (1988), «Antoine Meillet et les langues de l'Europe : l'affaire hongroise», in Auroux (1988 : 301–318).
- Schlegel, F. (1837), *Essai sur la langue et la philosophie des Indiens*, (1<sup>ère</sup> édition en allemand : 1808), (traduit par A. Mazure), Paris : Parent-Desbarres.
- Van Gennep, A. (1922), *Traité comparatif des nationalités. Tome 1 : Les éléments extérieurs de la nationalité*, Paris : Payot.